



Mot du Président



J'aimerais profiter de ces quelques lignes pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et un bon repos bien mérité à vous et à vos proches. L'année 2025 qui s'achève en fut une remplie de défis tant au niveau du travail qu'au niveau de la vie syndicale. Avec les nombreuses embauches de nouveaux employés/membres ainsi que les départs à la retraite de nos vétérans, ceci apporte son lot de défis à tous au quotidien. Votre équipe syndicale tient à vous féliciter d'avoir si bien accueilli tous ces nouveaux camarades dans vos milieux de travail et de leur transmettre votre esprit de mobilisation syndicale afin qu'ils puissent mieux comprendre l'importance d'être solidaires pour que nous puissions éventuellement atteindre nos objectifs futurs.

L'année 2025 nous a permis également de renforcer nos conditions de travail même si nous ne sommes pas en période de négociations. Plusieurs lettres d'ententes ont été conclues entre notre syndicat et la compagnie dans le but d'améliorer nos relations de travail sans nécessairement recourir aux processus arbitraux, ce qui, selon moi est super positif pour tous. Vous comprendrez que tout n'est pas parfait mais par contre, nous sommes en mesure de conserver un dialogue respectueux, ce qui n'a pas été toujours le cas à une autre époque. En maintenant active nos rencontres de relations de travail à tous les niveaux, ceci permet de régler beaucoup de litiges.

Pour ce qui est de l'année 2026, nous entamons un tournant majeur de l'histoire de notre syndicat. À partir du 1^{er} Janvier, nous serons tous régis par le même régime de retraite mettant fin à une situation de disparité et d'inégalité en éliminant la clause orpheline qui a grandement affaibli notre sentiment d'appartenance à notre syndicat. Depuis 2013, nous trainons cette injustice envers une grande proportion de nos membres qui avait été causée, selon moi, jadis, par une mauvaise représentation organisationnelle syndicale. Ce type de préjudice au niveau de nos conditions de travail a pour but de diviser notre rapport de force lorsque nous procédons à notre renouvellement de convention collective. Heureusement ce temps malheureux est résolu et nous pouvons dorénavant regarder vers l'avant **TOUS ENSEMBLE**.

Beaucoup de défis nous attendent pour l'année prochaine. Soyez assuré que votre équipe syndicale a bien hâte de les surmonter avec vous. L'avenir est positif pour notre secteur et nous sommes très fiers d'être vos représentants afin de vous apporter le service syndical à la hauteur de vos attentes.

Demeurons **PLUS UNIS QUE JAMAIS!**

Votre Président,
Richard Dufour

Mot du Vice-Président Général



Une autre année qui se termine! Profitez de la pause du temps des fêtes qui arrivera sous peu pour recharger vos batteries mais surtout pour passer du temps de qualité auprès de votre famille et de vos proches! Joyeux Noel et Bonne année à tous!

Yan Lanthier

Message du Vice-Président à la formation



Chers collègues,

En tant que vice-président de la formation, j'ai à cœur de m'assurer que toutes les personnes qui s'impliquent dans la vie syndicale reçoivent un accompagnement et des formations de qualité, afin de se sentir pleinement outillées pour remplir leur mandat. Votre participation active et votre désir constant d'apprendre ont permis d'enrichir nos contenus et de rehausser la qualité des services offerts à nos membres.

À l'approche du temps des Fêtes, je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre engagement et la confiance que vous nous accordez.

Que cette période vous apporte repos, célébrations et énergie renouvelée. Joyeuses Fêtes à toutes et à tous !

**Bien cordialement,
Jean-Daniel Savard**

Message du Trésorier



Bonjour à tous,

Un simple message pour vous donner une petite mise-à-jour concernant les finances du STTRRC-CSN. L'année 2025 tire maintenant à sa fin, et je peux vous confirmer que les cases budgétaires votées en début d'année sont respectées pour la plupart. Certaines, qui sont moins faciles à budgéter, ont dépassées, mais elles sont toutes faciles à expliquer car l'argent aura servi aux membres du STTRRC-CSN. Plus de détails pourront vous être fournis lors de l'assemblée générale du 26 janvier 2026.

Votre présence y sera plus que bienvenue afin de discuter des finances de notre syndicat. C'est aussi à cette même assemblée que sera voté le budget 2026 avec toutes ses cases budgétaires. J'espère que vous viendrez en grand nombre afin d'appuyer les décisions prises avec l'argent du STTRRC.

Je vous souhaite personnellement de passer un joyeux temps des fêtes avec vos proches et familles.

Sylvain David

Message du Vice-Président Santé Sécurité au Travail



Civil Safety Award

Pour commencer, votre Comité SST tient à vous remercier pour votre engagement envers la santé et sécurité. Grâce à notre effort collectif, nous avons pu briller à travers la corporation puisque nous avons été choisis comme finalistes au tout premier Civil Safety Award dans la catégorie Équipe SST. Ce fut une expérience fort enrichissante.

Plan de prévention

Votre équipe a réussi à introduire un mécanisme de prévention de la dégradation auditive, notamment par l'introduction de tests auditifs pour l'ensemble des employés, sur une base récurrente tous les cinq ans.

Du côté des troubles musculo-squelettiques (TMS), nous avons également introduit un mécanisme permettant d'avoir recours, au besoin, à un ergonome choisi paritairement pour une évaluation des postes de travail et de leurs tâches. Ces mesures contribueront grandement à améliorer votre quotidien.

Ces deux ajouts au Plan de Prévention représentent une avancée énorme pour le bien-être de tous. Nous en sommes très fier!

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter, à toutes et à tous, de joyeuses Fêtes!

Sylvain Gélinas



Rapports des Comités

Comité de retraite



Adhésion au régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN).

Pour ceux qui ont consenti à partager leur courriel personnel avec SAI, nous vous rappelons que vous devez compléter votre adhésion en ligne à l'aide du courriel que vous avez reçu de Saiadnet le 13 novembre dernier. Ce courriel contient les informations nécessaires pour accéder au portail du régime de retraite et finaliser votre inscription en ligne. **Il est important d'utiliser le document explicatif qui est à votre disposition sur notre site Web:** <https://csn-rrc.ca/rrpc-adhesion/> pour bien compléter votre adhésion.

Formation de préparation à la retraite.

Nous désirons vous aviser que la prochaine formation de préparation à la retraite aura lieu les 4, 5 et 6 mai 2026, en français. Vous pouvez faire votre inscription en ligne sur le site Web de la formation à l'adresse suivante : <https://retraite.sttrrc.ca> sous l'onglet Inscription/Registration.

Nous vous rappelons que vous devez avoir un âge minimum de trente-cinq (35) ans et cinq (5) ans d'ancienneté chez Rolls-Royce Canada pour avoir droit à ce cours, une (1) fois durant votre carrière.

Au plaisir de vous y voir et de partager une séance de formation enrichissante ensemble.

Sylvain David, Jean-Daniel Savard et Jocelyn Daniel

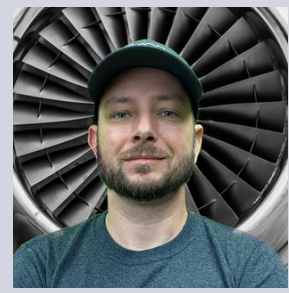
Comité d'entraide



Le Comité d'Entraide bénéficie d'une excellente nouvelle: le Directeur Santé-Sécurité joint le comité en tant que représentant de l'employeur. Ce partenariat officialisé permet non seulement de simplifier les procédures, mais aussi de garantir l'accès à des ressources additionnelles, dont la formation continue de ses membres.

Le comité d'entraide syndicale

Comité d'atelier



Griefs actifs

Grief 21-008: L'employeur refuse d'effectuer une fermeture partielle de ses installations et force les employés à travailler le 30 et 31 décembre 2020. L'article 6.02 de la convention collective considère ces deux jours de congé additionnels non travaillés et décrit le mode de compensation. Une date d'arbitrage a été fixée au 6 Novembre 2025. **Date annulée, représentant des ressources humaines en congé indéterminé, une date d'arbitrage a été fixée au 27 novembre 2026.**

Grief 23-004: Conformément à notre convention collective, notamment l'article 23.03, nous contestons la position de l'employeur tel qu'indiqué dans la lettre datée du 30 janvier 2023, de ne pas respecter les modalités relatives à la participation des salariés durant une absence. Un arbitrage a eu lieu le 7 mai 2024. Le grief a été rejeté par l'arbitre. Le syndicat conteste la décision de l'arbitre. Un pourvoi en contrôle judiciaire aura lieu, la date est à venir. **Un pourvoi en contrôle judiciaire aura lieu le 15 mai 2026.**

Grief 23-020: Contestation de la décision de l'employeur de faire exécuter du travail qui appartient aux salariés de l'unité de négociation (opérateurs de machines fixes), par des personnes qui ne sont pas visées par le certificat d'accréditation. Une date d'arbitrage a été fixée au 13 décembre 2024. Une demande de remise (sine die) a été fait pour ce dossier.

Grief 23-030: Conformément notamment à la lettre d'entente #1 – apprentis et instructeurs, nous contestons la décision de l'employeur de refuser l'application de celle-ci, entre autres, en refusant d'afficher le nombre de postes d'apprentis prévus à celle-ci. Une date d'arbitrage a été fixée au 16 septembre 2025. **Une entente a été conclue entre la compagnie et le syndicat.**

Grief 24-003: L'employeur ne fournit pas un milieu de travail exempt de harcèlement dans un département contrairement à la convention collective et aux lois en vigueur. Une date d'arbitrage a été fixée au 7 octobre 2025. La compagnie a engagé une firme externe pour analyser l'environnement de travail dans le département. L'enquête est terminée et la compagnie a obtenu les résultats. **Le grief a été retiré.**

Grief 24-006: 3.00,4.00,7.14,8.00,14.00, et tout article concerné. La compagnie ne reconnaît pas la pratique passée pour les journées de congé additionnelles pour la période des fêtes pour les représentants syndicaux qui ont des libérations syndicales. Une date d'arbitrage a été fixée au 31 octobre 2025. **Une entente a été conclue entre la compagnie et le syndicat.**

Grief 24-012: La décision de l'employeur de ne pas reconnaître aux salariés qui bénéficient du régime de retraite à volet déterminé le service crédité malgré le paiement des contributions. (Indemnité de vacances). Une demande d'arbitrage a été envoyée à la compagnie. Une demande a été adressée au ministre du travail pour qu'il désigne un arbitre dans le cadre de ce grief. Une date d'arbitrage a été fixée au 28 novembre 2025. **Une demande de remise (sine die) a été fait pour ce dossier.**

Grief 24-015: Art 3.01, Art 4.00 et Art 20.00 de la convention collective. •L'Employeur ne permet pas aux employés de racheter les actions du plan "Sharesave" durant les 6 mois de conflit du travail (15 mars 2022 à 1 septembre 2022). Un arbitre a été sélectionné et nous attendons une date pour procéder à l'arbitrage. Une date d'arbitrage a été fixée au 17 octobre 2025. **Une demande de remise (sine die) a été fait pour ce dossier.**

Grief 24-017: 4.00, 8.02 et tous les articles pertinents de la convention collective. Abus du droit de gérance. L'Employeur refuse de se conformer à la convention collective qui l'oblige à ouvrir le temps supplémentaire à tous les employés intéressés à compenser les jours de congé additionnels du temps des fêtes en 2024. Un arbitre a été sélectionné et une date a été fixée au 6 mai 2026. (Il est à noter que ce grief est similaire au grief 23-024 dont l'arbitrage est prévu pour le 8 avril 2025). **Le grief a été retiré.**

Grief 24-018: Art 3.01, Art 4.00 et Art 20.00 de la convention collective. L'employeur ne permet pas aux employés de racheter les actions du plan "Sharesave" à leur retour d'absence du a une invalidité courte durée, longue durée, CNESST et SAAQ. N'ayant pas eu de réponse de l'employeur quant au choix d'un arbitre une demande a été adressée au ministre du travail pour qu'il désigne un arbitre dans le cadre de ce grief. L'arbitre Marc Mancini a été désigné. En attente d'une date. **Ce grief se joint au grief 24-015**

Grief 24-021: La compagnie a modifié unilatéralement la politique de harcèlement existante datée du (2013-03-01) sans le consentement du syndicat). Un arbitre a été sélectionné et nous attendons une date pour procéder à l'arbitrage. **Une date d'arbitrage a été fixée au 22 mai 2026.**

24 griefs des membres à différentes étapes

Bradley Phillips, Mario Golek, Gérard Sehounhouedo, Alex Robert

EN BREF

Régime de retraite RRPC 1er janvier 2026

Chers membres,

Nous souhaitons tenir nos membres informés d'un changement à venir dans notre régime de retraite. Actuellement, dans le cadre de notre régime de retraite à prestations déterminées, RRC verse automatiquement les cotisations des membres au régime de retraite lorsqu'ils sont absents du travail. **À compter du 1er janvier 2026, cela changera.**

Comme vous le savez, le 1er janvier 2026, tous les membres du STTRC-CSN de 71 ans et moins commenceront à cotiser à notre nouveau régime à prestations cibles (RRPC) géré par la firme d'actuariat SAI. La différence importante entre les deux régimes est qu'avec le RRPC, si un membre ne cotise pas ses 6 %, RRC ne cotisera pas ses 10 %. **Si un membre s'absente ou est déjà en absence à partir du 1er janvier 2026, il lui appartient d'informer RRC de son intention de cotiser 6 % à sa pension.** Après discussion avec RRC, nous sommes parvenus à un accord sur la manière de simplifier ce processus. Lorsqu'un membre est en invalidité de courte durée (STD) ou de longue durée (LTD), le centre médical vous remettra un formulaire qui vous permettra de choisir de continuer à cotiser au régime de retraite pendant votre absence. Pour les congés parentaux et différés, le formulaire vous donnera également la possibilité de choisir de continuer à cotiser au régime de retraite pour la durée de l'absence.

De plus, pour compléter votre adhésion au nouveau régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN) et accéder au portail SAI ADNET, nous vous demandons d'envoyer un courriel de consentement à retraite@csn-rrc.ca pour autoriser votre syndicat à partager votre adresse courriel personnelle avec la firme d'actuariat SAI, afin qu'il puisse vous envoyer la communication nécessaire qui vous permettra de compléter votre adhésion en ligne.

Si vous souhaitez consulter la récente présentation de SAI sur notre nouveau régime de retraite, veuillez-vous rendre sur le site <https://csn-rrc.ca/presentation-du-rrpc/>. Les versions française et anglaise sont disponibles.